

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2023\_104

**Objet : Arrêté de circulation et Stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ELECTRON TP en date du 24 mai 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de maintenance de génie civil – conduite saturée entre la chambre du pb et la chambre de passage, Impasse de l'île et Rue des Myosotis.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, l'Impasse de l'île et la Rue des Myosotis seront en demi-chaussée par alternat manuel, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit du **Lundi 29 mai 2023 au Mardi 13 juin 2023**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipal et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 24/05/2023

Le Maire, DE SCIONZIER  
Sandro PLETTIN